



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-16

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

**Date de convocation :** Le 28 mars 2023

**Date d'affichage :** Le 28 mars 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Émilie LISSE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE  
15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

**RETROCESSION PARCELLE AI 123**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal que la parcelle AI 123 d'une superficie réelle de 391 m<sup>2</sup> jouxtant le cimetière communal appartient aux consorts RIGAIL. En 2012, la famille Rigail avait fait la proposition de céder ladite parcelle pour 1,00€ symbolique. A ce jour, la parcelle AI 123 figure toujours en propriété des Consorts RIGAIL.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Art.1 : procéder au classement dans le domaine public de la parcelle AI 123
- Art.2 : Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.
- Art.3 : A procéder au règlement de 1,00€ aux consorts f

REÇU EN PREFECTURE  
le 15/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20230413-2023\_16-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire. (19 voix).

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

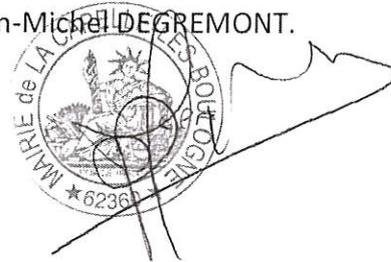
A La Capelle-Lès-Boulogne, le 13/04/2023

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-062-216203080-20230413-2023\_16-DE